

NOTE D'INFORMATION DU 03 OCTOBRE 2022

REFERENCE 2022 – N°29

De Nadège CARREL – Directrice

A l'ensemble du personnel de la Mission Locale Haute-Garonne

Aucune candidature de conseiller-ère en insertion sociale et professionnelle de cotation 12 n'ayant été réceptionnée à la suite de la note du 14 septembre 2022 N° 27 sur l'ouverture d'une mission de contributeur-trice (H/F) sur la thématique Ressources, la mission est ouverte aux conseillers en insertion sociale et professionnelle de cotation 11.

Accompagner le responsable thématique dans l'animation de la thématique Ressources

Vous pouvez adresser votre candidature jusqu'au lundi 17 octobre 2022 à 17 heures :

- A la directrice : nadège.carrel@ml31.org
- A la directrice adjointe : nathalie.massuyeau@ml31.org
- Au responsable de la thématique : frederic.rollet@ml31.org
- A votre responsable hiérarchique
- A la RRH : christine.comminges-delpesch@ml31.org

Les entretiens auront lieu à partir du mardi 18 octobre 2022

CARACTERISTIQUES DE LA MISSION	
Emploi repère	Conseiller-e en insertion de cotation 12
Cotation	Cotation 12
Temps de travail	Temps estimé à ½ journée par semaine à lisser sur la période pour s'adapter aux réunions ou préparations en fonction du calendrier
Type de mission	Mission de contributeur-trice de 12 mois renouvelable
Intitulé	Contributeur-trice
Lieu	Mission Locale Haute-Garonne
Responsabilité	La responsabilité hiérarchique est assumée par le/la responsable de territoire auquel le salarié-e contributeur-trice est rattaché Le responsable de la thématique a une responsabilité fonctionnelle.
Prime	Prime mensuelle brute de 135 euros

Objectif général :

Contribuer à **la thématique** sous la **responsabilité fonctionnelle** du responsable de la thématique concernée.
Œuvrer conjointement **au profit de l'ensemble des équipes.**

Objectifs opérationnels :

Soutien au responsable thématique sur 3 axes :

- Soutien aux équipes
- Système d'information (I MILO, INTRANET...)
- Partenariat

1 : Soutien aux équipes

- Contribuer à l'outillage des conseillers
- Relais d'informations en interne
- Contribuer à la veille sur la thématique

2 : Système d'information

- Participer à la mise en place des procédures de saisie I MILO en lien avec le responsable thématique, répondant en particulier aux besoins définis pour rendre compte (institutionnels, financeurs, valorisation du travail effectué...)
- Assurer une actualisation sur I Milo (mises à jour, requêtes, gestion des listes...)
- Participer à l'élaboration d'un « process » de suivi des jeunes dans le cadre de la thématique

3 : Partenariat

- Participer à l'animation ou animer des réunions techniques partenariales à la demande du responsable
- Coopérer avec les partenaires extérieurs
- Etablir des comptes rendus, synthèses, analyses, bilans en lien avec le responsable thématique
- Participer aux réponses d'éventuels appels à projets, recherches de financements en lien avec le Responsable Thématique, bilans d'étapes, bilans finaux

Aptitudes requises :

- Maîtriser les systèmes d'information (I. MILO, Intra-Extranet, les outils d'informations des partenaires ...)
- Maîtriser les outils bureautiques (Word, Excel, Power Point ...)
- Savoir analyser l'activité
- Etre en capacité de participer à l'élaboration de procédures, les appliquer et aider à leur application
- Savoir travailler avec des partenaires et des équipes différents

Qualités attendues :

- Qualités pédagogiques et sens du relationnel
- Qualités d'organisation et de rigueur
- Esprit de synthèse
- Capacités d'adaptation

Calendrier de la mission :

- Cette mission est confiée sur une période et formalisée dans une lettre de mission
- La première étape sera la prise en main du dossier : collecte des informations, participation à l'établissement des procédures I MILO, participation aux bilans
- Participation aux axes de développement définis par le responsable thématique

Mesure et évaluation

- Responsable thématique : 1 point mensuel
- Entretien avec le responsable thématique en fonction des besoins
- Entretien bilan de la contribution au dossier transversal 1 mois avant l'échéance de la contribution qui sera transmis au responsable hiérarchique pour prise en compte dans l'entretien annuel.

Nadège CARREL
Directrice de la Mission Locale Haute-Garonne

